

ADMINISTRATION COMMUNALE DE NEUFCHATEAU
ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale, le **COLLEGE COMMUNAL** de la Commune de **NEUFCHATEAU** porte à la connaissance des habitants qu'il a décidé de procéder à l'enquête publique visant la suppression d'une bande de terrain de 1a 43ca (relevant actuellement du domaine public) sise rue « Les Huzes » à Respelt, en vue de la rétrocéder aux riverains (conformément au plan de géomètre levé et dressé le 25/10/2021 par le géomètre-expert Luc Caprasse).

Les personnes qui ont des observations et/ou réclamations à faire valoir au sujet de ce projet sont priées de les faire parvenir **PAR ECRIT** à l'administration communale, **au plus tard le 23 mai 2022 à 11h00**, ou de se présenter à la maison communale le **23 mai 2022 à 11 heures**, à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales au délégué du Collège Communal lors de la séance de clôture d'enquête.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture, à savoir le 21 avril 2022, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir le 23 mai 2022 (11h00), à l'Administration communale – Service Patrimoine, Grand'Place 1, 1^e étage, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, excepté le jeudi après-midi. Par ailleurs, une permanence particulière sera organisée le jeudi 19 mai 2022 jusque 20h00 par votre commune. Dans ce cas, rendez-vous devra être pris auprès de Mme Régine Dessé au 061/27.51.48, au plus tard 24h à l'avance.

- Date d'ouverture de l'enquête : **21 avril 2022.**
- Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Hôtel de Ville - Grand'Place, 1 - Salle Brasseur (1^{er} étage) à 6840 Neufchâteau le **23 mai 2022 à 11 heures.**

Le Directeur général,

J-Y. DUTHOIT

Le 31/03/2022
PAR LE COLLEGE

Pour le bourgmestre,
l'échevin délégué (1132-4 CDLD)

F. HUBERTY
C. GRANDJEAN